

VILLE DE WASSELONNE  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Molsheim

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

**Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22**

***Membres présents :***

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, HELLBURG Didier, BENFORD Céline, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marle-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HOLLIER Sylvie, HEITZ Emmanuelle, FEHRENBACH Laure, HALTER Cédric, WOEHREL Stéphane, MOUTON-DUMONTET Céline, BERTOLOTTI Mérédith, BOCH Barbara, DUSSENNE André, PELISSIER François, FILEZ Jean-Christophe, BLANCHARD Catherine.

***Membres absents ayant donné délégation :***

M. FENDRICH Serge à M. HARTMANN Jean-Philippe  
Mme WALTER Céline à Mme PETER Nathalie  
Mme LENTZ Denise à M. PELISSIER François  
Mme SCHEFFKNECHT Marie à M. FILEZ Jean-Christophe

***Membres excusés :***

M. ZUCCALA Dimitri  
Mme REINBOLD Audrey  
M. ADAM Laurent

---

**N° 75/2022    ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSE PAR LE CENTRE  
DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR  
LA RELIURE DES REGISTRES D'ACTES ADMINISTRATIFS ET DE L'ETAT CIVIL**

Mme le Maire expose :

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil Municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du Maire ou du Président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de Gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de Gestion.

Accusé de réception en préfecture 067-216705202-20220912-75-2022-DE Date de télétransmission : 15/09/2022 Date de réception préfecture : 15/09/2022
--

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Oùï** l'exposé de Mme le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 23 août 2022,

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil à compter du 1/1/2023 et pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2026,

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

**PREND ACTE** de la participation financière correspondant aux frais de gestion du groupement de commandes, à raison de 8,5 % du montant de la prestation assurée pour la collectivité,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le Secrétaire de séance**

**Céline GASS**



**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
en vertu de sa transmission au contrôle de  
légalité, et de sa publication sur le site Internet  
de la commune le ... **15 SEP. 2022**

**LE MAIRE**

**Michèle ESCHLIMANN**